

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

01-TEMPS
SEXUALITÉ



01-TEMPS
TEMPS
JOUR

01-TEMPS
SEXUALITÉ

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

01-TEMPS
SEXUALITÉ

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

01-TEMPS
SEXUALITÉ

4 mars – Journée mondiale de lutte contre l’exploitation sexuelle

Le 4 mars est la Journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle, créée en 2009 à l’initiative du GIPF, le Groupe international de paroles de femmes. Son objectif est de sensibiliser et mobiliser les gouvernements, les institutions et le public face au fléau de l’exploitation sexuelle à travers le monde. Pour l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 92% des victimes de la traite le sont dans le but d’être utilisées à des fins de prostitution. D’après le UNHCR « L’exploitation sexuelle désigne le fait d’abuser ou de tenter d’abuser d’un état de vulnérabilité d’une personne (par exemple, quelqu’un qui dépend de vous pour sa survie, pour les rations alimentaires, les manuels scolaires, le transport ou d’autres services), d’un rapport de force ou de confiance inégal en vue d’obtenir des faveurs sexuelles, y compris mais non exclusivement, en proposant de l’argent ou d’autres avantages sociaux, économiques ou politiques. Cela comprend la traite des êtres humains et la prostitution. » (unhcr.org)

4 mars – Journée mondiale de lutte contre l’exploitation sexuelle

Le 4 mars est la Journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle, créée en 2009 à l’initiative du GIPF, le Groupe international de paroles de femmes. Son objectif est de sensibiliser et mobiliser les gouvernements, les institutions et le public face au fléau de l’exploitation sexuelle à travers le monde. Pour l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 92% des victimes de la traite le sont dans le but d’être utilisées à des fins de prostitution. D’après le UNHCR « L’exploitation sexuelle désigne le fait d’abuser ou de tenter d’abuser d’un état de vulnérabilité d’une personne (par exemple, quelqu’un qui dépend de vous pour sa survie, pour les rations alimentaires, les manuels scolaires, le transport ou d’autres services), d’un rapport de force ou de confiance inégal en vue d’obtenir des faveurs sexuelles, y compris mais non exclusivement, en proposant de l’argent ou d’autres avantages sociaux, économiques ou politiques. Cela comprend la traite des êtres humains et la prostitution. » (unhcr.org)

4 mars – Journée mondiale de lutte contre l’exploitation sexuelle

Le 4 mars est la Journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle, créée en 2009 à l’initiative du GIPF, le Groupe international de paroles de femmes. Son objectif est de sensibiliser et mobiliser les gouvernements, les institutions et le public face au fléau de l’exploitation sexuelle à travers le monde. Pour l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 92% des victimes de la traite le sont dans le but d’être utilisées à des fins de prostitution. D’après le UNHCR « L’exploitation sexuelle désigne le fait d’abuser ou de tenter d’abuser d’un état de vulnérabilité d’une personne (par exemple, quelqu’un qui dépend de vous pour sa survie, pour les rations alimentaires, les manuels scolaires, le transport ou d’autres services), d’un rapport de force ou de confiance inégal en vue d’obtenir des faveurs sexuelles, y compris mais non exclusivement, en proposant de l’argent ou d’autres avantages sociaux, économiques ou politiques. Cela comprend la traite des êtres humains et la prostitution. » (unhcr.org)

4 mars – Journée mondiale de lutte contre l’exploitation sexuelle

Le 4 mars est la Journée mondiale de lutte contre l'exploitation sexuelle, créée en 2009 à l’initiative du GIPF, le Groupe international de paroles de femmes. Son objectif est de sensibiliser et mobiliser les gouvernements, les institutions et le public face au fléau de l’exploitation sexuelle à travers le monde. Pour l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), 92% des victimes de la traite le sont dans le but d’être utilisées à des fins de prostitution. D’après le UNHCR « L’exploitation sexuelle désigne le fait d’abuser ou de tenter d’abuser d’un état de vulnérabilité d’une personne (par exemple, quelqu’un qui dépend de vous pour sa survie, pour les rations alimentaires, les manuels scolaires, le transport ou d’autres services), d’un rapport de force ou de confiance inégal en vue d’obtenir des faveurs sexuelles, y compris mais non exclusivement, en proposant de l’argent ou d’autres avantages sociaux, économiques ou politiques. Cela comprend la traite des êtres humains et la prostitution. » (unhcr.org)